

PROJET ASSOCIATIF

2018 - 2023

Validé en Conseil d'Administration le 2 mai 2018

Validé lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2018

**Association de parents, de personnes
Handicapées mentales et de leurs amis
« Les Papillons Blancs »
de Lons Le Saunier et sa région**

SOMMAIRE

1	PREAMBULE DU PRESIDENT.....	1
2	L'HISTOIRE DE L'APEI DE LONS LE SAUNIER.....	3
3	L'APEI DE LONS LE SAUNIER AUJOURD'HUI	5
4	LA SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	6
4.1	Buts et finalités	7
4.2	Valeurs et Principes d'actions	7
4.3	Contexte	9
4.4	Les axes stratégiques et le plan d'actions.....	10

1 PREAMBULE DU PRESIDENT

La refonte du projet associatif global (PAG) est l'occasion de porter notre vision pour les années à venir (2018-2023) en nous appuyant sur nos valeurs et l'histoire de notre association qui va fêter ses 60 ans précisément en 2018.

C'est dire que la réécriture de ce PAG se situe à un moment clé de notre histoire, d'autant que 2018 sera le lancement pour le gouvernement du « tout inclusif » pour le monde du handicap.

Ce PAG sera la feuille de route pour tous les acteurs de l'association : bénévoles et professionnels, afin d'adapter les établissements, les projets aux évolutions juridiques, aux nécessités opérationnelles, mais surtout à l'évolution des besoins des personnes accompagnées et de leurs familles.

Ce PAG doit nous permettre de rester un acteur majeur et crédible dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Il doit aussi renforcer le caractère militant et gestionnaire de notre association, en donnant une place prépondérante aux personnes accueillies et à celles et ceux qui les représentent dans les CVS (Conseil à la Vie Sociale).

Nous faisons nôtres les points de vigilance rappelés par le Président de l'UNAPEI, Monsieur Luc GATEAU, face à la commande publique du « tout inclusif » « le mouvement parental, pour s'inscrire dans une transition inclusive, doit veiller à ne pas se laisser imposer :

- des fermetures brutales d'établissements ;
- des modalités d'accompagnement qui ne répondraient pas à la diversité des besoins et des attentes des personnes handicapées ;
- un modèle soit disant inclusif qui laisserait de côté une partie des personnes handicapées et créerait de nouvelles ségrégations.

Nous devons définir ensemble les modalités de cette transition inclusive ainsi que les modalités d'évolution des établissements et services tout en valorisant les atouts et spécificités du « mouvement parental ».

L'inclusion, doit être discutée, maîtrisée et non imposée. Elle doit répondre aux besoins et aux choix des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Enfin, l'inclusion ne doit pas faire reposer la solidarité de demain sur les familles, mais bien sur la solidarité nationale.

Les modalités et les acteurs de l'élaboration du PAG

Pour mettre à jour notre projet associatif, nous avons souhaité la plus large participation des acteurs de l'association :

- administrateurs ;
- personnes accompagnées ;
- familles et amis ;
- professionnels.

L'évaluation du précédent projet avait été réalisée au début de l'année 2017 par les administrateurs (4 réunions).

Fin 2017, un comité de pilotage composé du Président, du Président adjoint, du Directeur Général et de la Secrétaire adjointe a réalisé une synthèse de l'évaluation, identifié les premières actions à mettre en place et réalisé une première mise en perspective compte tenu de l'évolution de la commande publique et de notre environnement.

Trois actions prioritaires ont été identifiées :

- organiser une consultation par questionnaires des personnes accompagnées, de leurs familles et des personnes en liste d'attente afin de connaître leurs besoins et leurs attentes en matière d'accompagnement et de soutien ;
- disposer d'une information actualisée sur l'évaluation et l'évolution de la population accompagnée ;
- programmer un temps d'information partagé permettant aux acteurs concernés l'appropriation de l'évolution de la commande publique.

Le 22 décembre 2017, lors du « comité stratégique du parcours du handicap » l'annexe opposable handicap a été rendue publique ce qui nous a conforté dans la nécessité de mettre rapidement à disposition l'information sur l'évolution de la commande publique et sur les attentes de nos financeurs pour les 5 ans à venir.

Ainsi le 8 février 2018, une journée de formation a été organisée et a réuni une soixantaine de personnes : les cadres de l'association (hiérarchiques et fonctionnels), les Présidents de Conseil de la Vie Sociale et les administrateurs sur le thème : « transition sanitaire et médico-sociale : logique de parcours et nouvelles organisations » avec un intervenant externe, consultant et formateur conseil en ressources humaines et sociale et un cadre de l'ARS.

Nous avons ensuite composé un groupe de travail de 10 à 12 personnes qui s'est réuni 16 fois, il était composé :

- d'administrateurs : Président, président-adjoint, vice-président, secrétaire adjointe, administratrices de l'Action Familiale ;
- de professionnels : Directeur Général, Directrice Administrative et Financière, ainsi que les 3 Directeurs de Pôles.

Ce groupe a réalisé le travail préparatoire à l'élaboration du projet associatif :

- diagnostic ;
- définition des principes d'actions et des points de vigilance, des orientations stratégiques et analyse des réponses au questionnaire...

Pour élaborer notre projet, nous avons sollicité l'expertise de deux formateurs de l'UNAPEI qui ont animé trois groupes de travail lors d'un séminaire organisé les 6 et 7 avril 2018.

Cet événement a réuni 40 participants (Administrateurs, Parents, Présidents des CVS, Directeurs, Directrices adjointes, Personnes Accompagnées) qui ont pu débattre du PAG futur. A partir de l'expression des besoins et attentes des uns et des autres, nous avons pu définir : nos valeurs et nos buts et identifier les moyens à déployer pour les 5 ans à venir.

Puis nous avons présenté au Conseil d'administration un projet qu'il a validé le 2 mai 2018, celui-là même qui sera présenté pour approbation à l'Assemblée générale du 23 mai 2018.

Après quoi, il deviendra le nôtre et le vôtre ; c'est ensemble que nous donnerons à notre Association les moyens de poursuivre son action au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Un point d'étape sera fait annuellement à chaque Assemblée Générale.

2 L'histoire de l'Apei de Lons le Saunier

1958 - 1968

- 1958 : création de l'Association des Papillons Blancs de Lons le Saunier ;
- 1960 : affiliation à l'UNAPEI ;
- 1968 : en 10 ans, l'association aura créé 3 établissements, implantés à Lons et à Perrigny :
 - une école pour 35 enfants déficients intellectuels âgés de 6 à 14 ans à Lons ;
 - une section d'initiation professionnelle pour 28 adolescents âgés de 14 à 20 ans ;
 - un atelier d'assistance par le travail pour 17 adultes de plus de 20 ans.

1969 - 1978

- instauration des « Opérations Brioches » annuelles ;
- construction d'un Institut Médico-Educatif à Perrigny avec 40 places d'internat ;
- construction d'un Institut Médico-Pédagogique à Perrigny pour les 35 enfants de l'école pour enfants déficients ;
- construction du Foyer d'Hébergement du Mont-neuf pour 36 adultes de l'atelier d'assistance par le travail ;
- création du premier Centre d'Aide par le Travail dans la zone industrielle de Lons ;
- 1978 : création d'une Direction générale et d'une nouvelle organisation associative.

1979 - 2008

- l'Institut Médico-Educatif regroupe l'IMP et l'IMPRO auxquels seront rattachés :
 - un Service d'Education Spécialisée de Soins et d'Education à Domicile ;
 - une Section d'Accueil pour 18 Enfants et Adolescents Polyhandicapés ;
 - une Section de 7 places pour Adolescents autistes ;
 - une Unité d'Enseignement ;
- création d'un Foyer d'Hébergement pour adultes à Lons le Saunier ;
- création d'un Foyer d'Accueil Spécialisé dans les locaux du Foyer du Mont-Neuf ;
- création d'un Service d'Hébergement en Milieu Ordinaire à Lons le Saunier ;
- création d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale avec l'UDAPEI ;
- ouverture d'un second CAT puis d'un 3^{ième} CAT. Ces extensions régulières ont porté le nombre de places à 178.

2008 : l'Association fête ses 50 ans d'existence et finalise son premier projet associatif.

2010 : inauguration du Foyer de La Tillette à Crançot qui regroupe le Foyer de Vie et un Foyer d'Accueil Médicalisé (52 places) ;

2011- 2014 : démarche qualité

- évaluation interne ;
- réécriture des outils de la loi 2002 ;
- évaluation externe.

2012

- déménagement de la Direction générale avenue Paul Seguin à Lons le Saunier ;
- installation du Foyer d'Hébergement en Milieu Ordinaire dans les locaux rénovés de la Direction générale.

2013

- l'ESAT fête ses cinquante ans ;
- l'Apei ouvre sa première classe externalisée à l'école primaire de Perrigny.

2014

- reprise en gestion directe du SAVS de Lons le Saunier d'une capacité de 47 places ;
- renouvellement de l'agrément du Siège Social pour la période 2014-2018 ;
- signature du CPOM 2014-2018 avec l'ARS prévoyant la restructuration des bâtiments du Pôle enfants et adolescents ;
- signature du CPOM avec le Conseil Général du Jura pour la période 2015/2017, qui prévoit la reconstruction des foyers d'hébergement et la création d'une unité de 10 places pour personnes handicapées vieillissantes, la création d'un Service d'Accueil à Temps Partiel, la création de 5 places d'accueil de jour au Foyer de Vie de Crançot.

2015

- extension de 5 places de SAVS portant sa capacité à 52 ;
- création d'un Service d'Accueil des Temps Partiels (SATP) d'une capacité de 10 places, autorisé à titre expérimental par le Conseil Départemental du Jura ;
- Handiconsult voit le jour en partenariat avec l'hôpital de Lons le Saunier ;
- acquisition d'un local industriel dans l'objectif de regrouper l'ESAT sur un seul site dans la zone industrielle de Perrigny.

2016

- commencement des travaux de restructuration du Pôle enfants et adolescents à Perrigny pour une durée de 3 ans ;
- commencement des travaux du nouvel ESAT ;
- création de la première Unité d'Enseignement Maternelle du Jura, pour enfants de 3 à 6 ans porteurs d'autisme, d'une capacité de 7 places, rattachée au SESSAD, portant la capacité de ce service à 33 places ;
- extension de 3 places du SESSAD, portant sa capacité à 36 places.

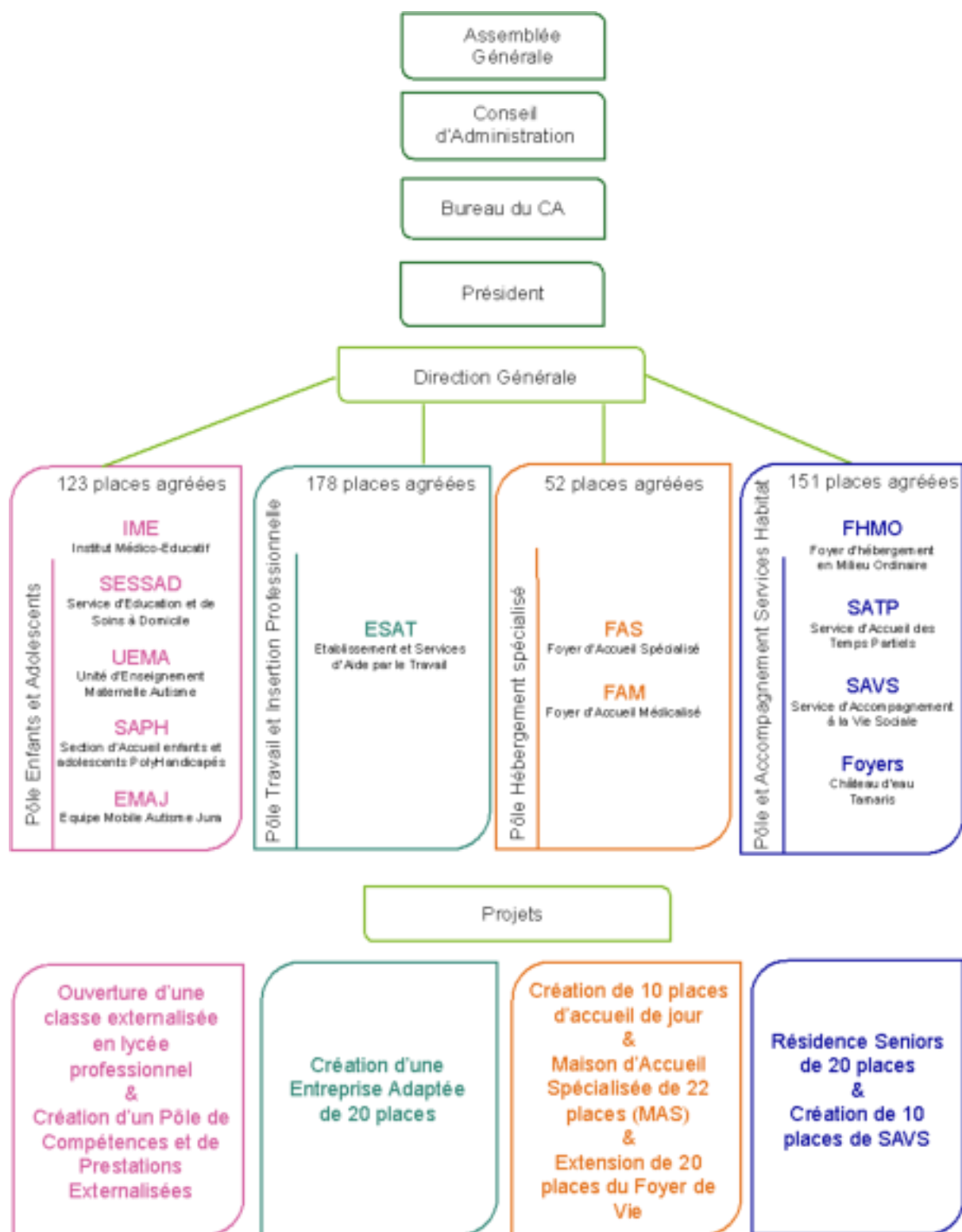
2017

- création de l'Equipe Mobile Autisme Jura ;
- rattachement de l'ESAT au CPOM ARS ;
- extension du Foyer d'Hébergement pour création d'une unité pour personnes handicapées vieillissantes de 10 places, portant sa capacité à 66 places.

2018

- pérennisation du SATP, par le Conseil Départemental du Jura ;
- signature avec le Conseil Départemental du Jura, d'un avenant au CPOM, prolongeant sa durée de 1 an ;
- poursuite des travaux de restructuration du Pôle enfants et adolescents ;
- inauguration du nouvel ESAT ;
- manifestations pour célébrer le 60^{ème} anniversaire ;
- réécriture du Projet Associatif ;
- fin 2018 : mise en chantier du nouveau Foyer.

3 L'Apeï de Lons le Saunier aujourd'hui



4 La synthèse du diagnostic

FORCES

- Association parentale rattachée à l'UNAPEI ;
- Association rattachée à la fédération NEXEM ;
- Association de taille moyenne et reconnue ;
- Action familiale active ;
- Personnel qualifié ;
- Connaissances reconnues sur l'autisme ;
- Expertise en matière d'accompagnement de différents handicaps ;
- Capacité d'innovation et d'adaptabilité ;
- Dispositif d'hébergement innovant pôle ASH ;
- Inclusion scolaire largement développée ;
- Mise à disposition de professionnels dans les CCAS ;
- Une offre diversifiée d'accompagnement pour tous les âges de la vie ;
- Porteur d'actions dans le domaine de la santé (Handiconsult, télé médecine, à venir) ;
- Système d'information développé (dont le dossier le l'utilisateur) ;
- Démarche qualité structurée ;
- Situation financière saine ;
- Patrimoine entièrement rénové ou en cours de rénovation.

FAIBLESSES

- Des outils d'évaluation des besoins et attentes des personnes insuffisamment partagés ;
- Des passerelles, des mutualisations, des coordinations à renforcer en interne ;
- Des solutions à rechercher et à développer pour les adultes autistes et polyhandicapés accompagnés par le pôle enfants et adolescents ;
- Une absence de solutions alternatives ou de soutien à proposer aux personnes et familles en liste d'attente ;
- Une évaluation des besoins en solution de répit pour les familles ;
- Zone d'influence infra départementale pour réponse à appel à projet ;
- Renouvellement des administrateurs dirigeants ;
- Taille critique ;
- Politique de communication.

OPPORTUNITES

- Renégociation CPOM (diagnostic) ;
- UNAPEI Bourgogne Franche Comté ;
- La nouvelle commande publique ;
- Réécriture du projet associatif et projets d'établissements ;
- Mutualisation de moyens ;
- Travail en réseaux avec 3 autres associations « Carrefour des Solidarités » :
 - UDAF
 - SAUVEGARDE (ASEAJ)
 - PRODESSA
- Membre du GIP / CAMSP du Jura ;
- Membre de l'association ADAPTEA ;
- Membre du Groupement Hospitalier de Territoire du Jura.

MENACES

- Secteur concurrentiel ;
- Contraintes budgétaires ;
- Territoire d'intervention ;
- Ressources médicales territoriales ;
- Existence d'acteurs plus importants.

4.1 Buts et finalités

Promouvoir des actions au profit des personnes en situation de handicap et de leurs familles en rassemblant les forces vives, les savoir-faire et les expertises de l'ensemble des acteurs associatifs, en s'appuyant sur la double dimension militante et gestionnaire pour appréhender les transformations de l'environnement et s'adapter afin de poursuivre ce que l'Association a entrepris depuis 60 ans.

L'Apei de Lons le Saunier, une Association familiale militante porteuse de volontés

- promouvoir des réponses adaptées aux besoins d'accompagnement des personnes qui présentent une déficience intellectuelle entraînant une situation de handicap ;
- garantir un accompagnement de qualité quel que soit le mode de vie choisi par la personne ;
- prendre en compte l'expression des volontés de chaque personne en situation de handicap ;
- soutenir et encourager l'autoreprésentation des personnes en situation de handicap ;
- apporter un appui moral et matériel aux familles, leur venir en aide et entretenir un esprit de solidarité entre elles ;
- accompagner le mouvement d'inclusion pour les personnes qui expriment la volonté de vivre dans un environnement de droit commun, à chaque fois que cela est possible et que l'accompagnement proposé répondra aux besoins identifiés.

L'Apei de Lons le Saunier, une Association gestionnaire, employeur

Les responsabilités de l'Association dans la gestion des établissements et services l'obligent et donnent du crédit à son action et à ses propositions :

- veiller à maintenir une gouvernance qui garantisse l'équilibre entre la gestion et le militantisme ;
- entretenir un bon fonctionnement des instances pour assurer l'efficacité des délégations confiées aux professionnels ;
- assurer une large communication des orientations, des choix de l'association afin d'assurer une bonne compréhension de tous, d'anticiper des changements et de contribuer à un exercice professionnel dans de bonnes conditions ;
- disposer d'un Conseil d'Administration attentif à la mise en œuvre de la politique de l'Association et garant des objectifs stratégiques.

4.2 Valeurs et Principes d'actions

Depuis sa création il y a 60 ans, l'Apei de Lons le Saunier agit pour proposer une réponse adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap.

Affiliée à l'Unapei dont elle partage les combats, l'Association conduit une action collective pour assurer à chaque personne le respect de ses droits et veiller à garantir ses intérêts individuels et personnels. Elle s'engage à :

- exiger des membres la neutralité politique et religieuse ;
- exclure toute forme de discrimination ou d'exclusion ;
- entretenir et développer l'esprit de fraternité, de solidarité pour assurer un soutien aux personnes en situation de handicap et à leurs familles ;
- favoriser l'engagement bénévole et encourager le militantisme ;
- promouvoir la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Chaque personne en situation de handicap est unique et le droit inconditionnel d'exercer sa singularité et sa citoyenneté lui est reconnu. Son droit d'accéder à une bonne qualité de vie, de participer à une vie sociale qu'elle a choisie, doit s'accompagner du droit à la compensation nécessaire de son handicap.

Projet de vie

L'Apei de Lons le Saunier veut promouvoir l'autoreprésentation, l'expression et la participation de la personne en situation de handicap, pour répondre au mieux à ses aspirations et la rendre pleinement actrice de son parcours de vie.

Citoyenneté et dignité

La société française doit garantir à chaque citoyen le bénéfice effectif de ses droits. Le droit d'exercer sa citoyenneté est une condition de la dignité de la personne en situation de handicap. Le droit à compensation est une condition de son accès au droit commun, que l'Association soutient et revendique pour elle.

La Solidarité

L'Association est un acteur engagé de la société civile sur son territoire. Elle assure l'écoute des parents et des familles par le biais de l'Action Familiale qu'elle a développée au service du soutien des familles.

La permanence de l'engagement

L'Apei de Lons le Saunier est attentive aux évolutions des attentes et des besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap, soucieuse de tenir compte des transformations de son environnement. Depuis sa création, l'Association a développé les savoir-faire pour proposer, convaincre et construire en innovant, des réponses adaptées aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap.

L'action de l'Association est poursuivie avec le même engagement depuis 60 ans pour adapter l'offre de service et conduire les évolutions dans le respect de chacun. L'Apei de Lons le Saunier est une Association responsable et elle réaffirme sa détermination à poursuivre la mise en œuvre de réponses à partir de dispositions actualisées, afin de rester au service des familles et des personnes en situation de handicap.

L'action et l'exercice d'une vigilance permanente

L'Apei de Lons le Saunier agit :

- pour contribuer à une société inclusive et solidaire en encourageant l'ensemble des acteurs de la société à s'organiser pour prendre en compte les différences et les singularités des personnes ;
- pour promouvoir le principe d'une évaluation des besoins d'accompagnement partagée ;
- pour que le parcours de chaque personne qui emprunte des dispositifs de droit commun exclue toute forme de mise en danger ;
- pour que l'on garantisse la compensation, la bienveillance des acteurs et la qualité de l'accompagnement.

4.3 Contexte

Dans une période de transformation et de changements, la fonction du projet associatif est amplifiée : le rappel des finalités, la définition d'orientations sont indispensables pour ancrer les activités et les actions quotidiennes des acteurs bénévoles et professionnels et leur donner du sens.

L'évolution des politiques publiques et la transformation de l'offre attendue supposent que le projet associatif anticipe les adaptations nécessaires et éclaire l'avenir de l'organisation et du fonctionnement dans l'Association.

L'Apei de Lons le Saunier agit dans un environnement législatif et réglementaire toujours plus complexe et doit faire face à des défis importants : augmentation des besoins d'accompagnement des personnes (besoins de soins, vieillissement), tension budgétaire et limitation des crédits, introduction de nouvelles obligations.

Dans ce contexte complexe, il est néanmoins indispensable de continuer à agir, à promouvoir des réponses pour les personnes et les familles qui sont en difficulté, à innover en nous appuyant sur nos 60 ans d'engagement.

Nous avons besoin plus que par le passé d'être convaincus de la pertinence et de la légitimité de notre engagement. Nous avons besoin d'imagination, d'innovation pour répondre aux nouveaux besoins et au nouveau contexte. L'Association a montré qu'elle avait toujours réussi à s'adapter au cours de ces 60 dernières années.

Notre modèle associatif est singulier et le caractère désintéressé de notre engagement donne naturellement de l'ampleur aux actions que nous menons.

4.4 Les axes stratégiques et le plan d'actions

Les axes stratégiques	Le plan d'actions
Promouvoir et défendre la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap en tenant compte de leurs potentialités et de leurs vulnérabilités	
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Renforcer les conditions d'expression des personnes accompagnées ; ↳ Accroître l'accès à la santé (éducation, prévention, soins, diagnostic) ; ↳ Faire évoluer les représentations sur le handicap ; ↳ Créer les conditions pour que les personnes en situation de handicap accèdent à toute information les concernant ; ↳ Faciliter l'accueil des personnes dans la cité. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Soutenir la mise en place d'une antenne de « Nous aussi » pour favoriser l'autoreprésentation ; ↳ Créer une commission santé au sein du Conseil d'Administration ; ↳ Favoriser l'initiative d'actions et de manifestations facilitant une meilleure inclusion des personnes accompagnées ; ↳ Développer le FALC (facile à lire et à comprendre) ↳ Assurer le développement des pictogrammes S3A auprès des acteurs locaux.
Mettre en œuvre les solutions d'accompagnement adaptées au parcours de vie des personnes en situation de handicap	
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Développer une stratégie de réponse pour les personnes et les familles sans solution ; ↳ Rechercher des solutions alternatives innovantes ; ↳ Porter des dossiers de création de places ou de tout dispositif en fonction des besoins identifiés en partenariat avec les acteurs locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Préciser les besoins des personnes et de leurs familles ; ↳ Accompagner et soutenir les personnes concernées dans l'élaboration de réponses ; ↳ Réactiver ou initier en priorité : <ul style="list-style-type: none"> ○ le projet de MAS, ○ l'extension du foyer de vie et du foyer d'accueil médicalisé, ○ le projet d'une résidence services.

Assurer la qualité de l'accompagnement

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ↳ Valoriser le rôle des professionnels ; ↳ Impliquer les professionnels dans la culture associative ; ↳ S'assurer de la bonne utilisation du référentiel d'évaluation commun (MAP) ; ↳ Poursuite de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité. | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Former les professionnels aux évolutions des besoins et des offres de service ; ↳ Les accompagner aux changements ; ↳ Actualiser notre accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ; ↳ Faire du Projet Associatif Global un document ressource ; ↳ Adapter ce référentiel à la commande publique à venir (nomenclature SERAFIN) ; ↳ Faire le bilan des actions menées et dégager des prospectives. |
|---|---|

Associer les familles et les rassembler pour pérenniser le mode de gouvernance parentale

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ↳ Accueillir les nouvelles familles ; ↳ Développer le bénévolat ; ↳ Développer des actions pour susciter l'adhésion et veiller au renouvellement et à la formation des administrateurs ; ↳ Renforcer le débat militant dans les instances de l'association ; ↳ Veiller à la convivialité de la vie associative. | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Définir avec les Directeurs de Pôles et la Gouvernance une procédure d'accueil des nouvelles familles et des familles en liste d'attente ; ↳ Identifier nos besoins en terme de bénévolat ; ↳ Réviser la charte du bénévole ; ↳ Formaliser l'accompagnement des bénévoles pour des actions ponctuelles ou pérennes ; ↳ Créer un vivier d'administrateurs potentiels par l'intermédiaire des commissions existantes (exemple : action familiale, accueil des familles...) ; ↳ Mettre en place les formations et les appuis correspondants aux délégations assumées et rendre compte des mandats ; ↳ Rééquilibrer les ordres du jour du Conseil d'administration (partie gestionnaire et partie militante) et de toutes commissions ; ↳ Participation aux Congrès de l'UNAPEI, ou manifestations festives. |
|---|---|

Conforter l'ouverture de l'association sur son environnement

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ↳ Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'association ; ↳ Renforcer les partenariats et réseaux ; ↳ Favoriser des partenariats pour adapter nos réponses aux besoins des personnes en mutualisant les compétences ; ↳ Renforcer l'appartenance au mouvement national UNAPEI. | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Définir une stratégie de communication adaptée à tous les acteurs (interne et externe) ; ↳ Proposer et organiser des rencontres avec les acteurs locaux sur des thématiques communes ; ↳ Rencontrer, conventionner avec les acteurs du territoire ; ↳ Dynamiser le « Carrefour des Solidarités » ; ↳ Participer aux instances régionales et nationales de l'UNAPEI. |
|---|---|

LEXIQUE

ADAPTEA	Réseau des ESAT et EA de Franche-Comté
ASEAJ	Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte du Jura
CAMSP	Centre d'Action Médico Sociale Précoce
CARREFOUR DES SOLIDARITES	Partenariat entre l'Apei de Lons le Saunier, l'UDAF, la SAUVEGARDE (ASEAJ) et PRODESSA
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
EA	Entreprise Adaptée
EMAJ	Equipe Mobile Autisme Jura
ESAT	Etablissement ou Service d'Aide par le Travail
FALC	Facile à Lire et Facile à Comprendre
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FAS	Foyer d'Accueil Spécialisé ou Foyer de Vie
FHMO	Foyer d'Hébergement en Milieu Ordinaire
GIP	Groupement d'Intérêt Public
IME	Institut Médico Educatif
MAP	Modèle d'Accompagnement Personnalisé, crée en 2001 par l' Unapei , le MAP est un modèle pour évaluer et adapter les accompagnements destinés aux personnes.
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
NEXEM	Nouvelle organisation professionnelle d'employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire (fusion FEGAPEI et SYNEAS)
NOUS AUSSI	« Nous aussi » est la première association de personnes handicapées intellectuelles dirigée par ces mêmes personnes
PAG	Projet Associatif Global
PCPE	Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées : attaché à un ESMS existant, le PCPE a pour vocation de compléter la palette de l'offre médico-sociale
PRODESSA	Association départementale de Services d'Aide à Domicile (Jura)
SAPH	Service d'Accueil pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
SATP	Service d'Accueil des Temps Partiels
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
S3A	Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité, créé par l'Unapei pour permettre aux personnes handicapées mentales de repérer facilement les lieux qui leur proposent un accueil, un accompagnement et des prestations adaptés
SERAFIN	Services et Etablissements Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées (renvoie à la réforme de la tarification en cours)
UEMA	Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales

